



Hypotheques sur plusieurs biens

Par **botton stephane**, le **09/04/2018** à **19:23**

bonjour, maitre

j'ai un litige avec mon ex concubine avec qui j'ai un bien immobilier en commun, par ailleurs j'ai deux biens immobiliers en noms propre. Elle a obtenue une hypoteque sur ces deux biens pour une creance de 42 000 euros. l'anne derniere j'ai vendu un de ces biens et fait sequestré les 42 000 euros par un notaire. l'affaire est en cour au TIG de basse terre (guadeloupe). J'ai actelement vendu le deuxieme biens immobilier m'appartenant le notaire va t'il me rebloquer 42 000 euros car lui aussi ete greffé de l'hypothèque ? cordialement stephane

Par **Visiteur**, le **09/04/2018** à **19:32**

Bonjour suffit car les "maîtres" ne sont pas nombreux à répondre.

Si le litige est de 42.000€ et que vous les avez cantonnés, vous pouvez demander la mainlevée de cette seconde hypotèque.